

TABLE DES MATIÈRES

TITRE PRÉLIMINAIRE – LES CONTEXTES DE LA VIOLENCE SEXUELLE ET CONJUGALE	1
Chapitre 1 – Le cadre théorique	3
Section 1 – La pertinence des actions civiles	3
Section 2 – Une reconceptualisation féministe des principes de la responsabilité extracontractuelle	10
A. Les femmes au cœur des réflexions	11
B. Le rejet de l’objectivité de la norme juridique	13
C. La contextualisation	14
D. La dichotomie entre la sphère privée et la sphère publique	15
E. La promotion de l’agentivité des femmes	16
Chapitre 2 – Les contextes sociaux de la violence sexuelle et conjugale	21
Section 1 – Le contexte : phénomène mondial, genré et systémique	21
Section 2 – Définition de la violence envers les femmes	24
A. Difficulté à définir le phénomène	24
1. Contexte international	25

2. Proposition de définition	31
B. Difficulté à mesurer le phénomène	32
1. Problèmes méthodologiques	32
2. Portrait statistique canadien de la violence sexuelle et conjugale	34
Section 3 – Problématiques sociales de la violence sexuelle et conjugale	37
A. L'agression sexuelle des enfants	37
1. Les agressions sexuelles au sein de la famille	38
2. La violence sexuelle perpétrée par les « éducateurs »	42
3. La violence sexuelle perpétrée par les étrangers	48
B. L'agression sexuelle des adultes	48
1. La violence dans les fréquentations amoureuses	49
2. La violence sexuelle perpétrée dans des contextes de dépendance ou d'exploitation	51
3. La violence sexuelle perpétrée par les étrangers	54
C. La violence conjugale	54
Chapitre 3 – Les effets de la violence sexuelle et conjugale sur les personnes	59
Section 1 – Les effets physiques et psychologiques chez l'enfant	59
A. Description	59
B. Conceptualisations	62
1. Le syndrome d'accommodation chez l'enfant	63

2. La névrose post-traumatique	63
Section 2 – Les effets physiques et psychologiques chez la cliente adulte	64
A. Description	65
B. Conceptualisations	69
Chapitre 4 – Le contexte éthique de la représentation. . .	73
Section 1 – Utiliser ou non le mot « victime »	73
Section 2 – L'accès à des formes de soutien et de participation	79
Section 3 – Pour une représentation qui renforce le pouvoir d'action	81
PARTIE I – LES CONDITIONS DU RECOURS	85
Chapitre 1 – La prescription extinctive	87
Section 1 – Les fondements de la prescription extinctive en regard de la situation des victimes de violence sexuelle et conjugale	89
Section 2 – Les mécanismes d'assouplissement de la prescription extinctive	91
A. L'impossibilité psychologique d'agir.	92
1. Le critère de la force majeure	93
2. La reconnaissance progressive de l'impossibilité psychologique d'agir	95
a) Les enseignements de la Cour suprême : les arrêts <i>M (K) c M (H)</i> et <i>Gauthier</i> <i>c Beaumont</i>	96
1) La présomption de conscience	96
2) La crainte comme motif d'impossibilité d'agir	101

b) L'application des enseignements de la Cour suprême à la violence sexuelle et conjugale	102
3. La manifestation graduelle du préjudice.	112
Chapitre 2 – Les recours	117
Section 1 – Les régimes étatiques d'indemnisation	117
A. <i>La Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels.</i>	118
1. Le portrait de la clientèle	118
2. Les conditions d'application	123
3. Le besoin de réforme	135
a) Les crimes exclus	136
b) Les délais pour présenter une demande	137
c) Le refus d'indemnisation en cas de faute lourde	138
d) L'exigence de porter plainte et de collaborer avec les autorités policières	141
e) Un traitement plus équitable des victimes	142
4. Les avantages et les inconvénients de la <i>LIVAC</i>	145
B. <i>La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</i>	147
C. <i>La Loi sur les normes du travail.</i>	152
1. Les conditions d'application	152
2. Regard critique	156
Section 2 – Le recours en responsabilité extracontractuelle	163

A. Question préliminaire : le recours en vertu de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> du Québec	163
B. La faute	165
1. La responsabilité pour la faute personnelle	165
a) L'acte de violence : la faute de l'agresseur	165
1) La détermination de la faute	166
2) Les moyens de défense	167
(i) Le consentement chez les enfants	167
(ii) Le consentement en vertu du droit disciplinaire	168
(iii) Le consentement en vertu de l'article 1457 CcQ	170
b) Le manquement à un devoir de dénonciation	173
1) Le devoir de rapporter les confidences d'un enfant	174
2) Le devoir de dénoncer les soupçons d'agressions sexuelles	177
c) Le manquement à un devoir de protection	179
1) L'obligation générale de secours	179
(i) La <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>	180
(ii) Le <i>Code civil du Québec</i>	182
2) Les devoirs précis de protection	183
(i) Les membres de la famille	184
(a) Le parent non-agresseur	184
(b) L'enfant devenu adulte témoin de la violence conjugale	190

(ii) Les établissements œuvrant auprès des enfants	192
(iii) Les autorités de protection de l'enfance	193
(iv) Les autorités policières et le Procureur général	196
(a) La faute de la police envers les présumés agresseurs	198
(b) La faute de la police envers la victime	201
(c) La responsabilité du substitut du Procureur général	204
(d) La responsabilité des autorités carcérales	205
(v) Les autres personnes	205
2. La responsabilité pour la faute d'autrui	208
a) La responsabilité présumée de l'employeur de l'agresseur	208
1) Le lien de préposition	214
2) La faute dans l'exécution des fonctions	215
(i) En droit civil québécois	216
(ii) Les solutions de la common law canadienne	229
b) La faute présumée du parent de l'agresseur	235
c) La faute présumée de l'éducateur de l'agresseur	237
3. La responsabilité de l'assureur	239
a) L'assurance de responsabilité : quelques principes généraux	240
b) Les obligations de l'assureur de responsabilité	245

c) Les moyens de défense pouvant être soulevés par l'assureur de l'agresseur	249
1) L'exclusion du préjudice causé par la faute intentionnelle de l'assuré	249
(i) La subjectivité de la faute intentionnelle	250
(ii) Les solutions de common law en droit canadien	258
2) L'exclusion du préjudice causé par l'acte criminel de l'assuré	264
d) La responsabilité de l'assureur des autres défendeurs	265
1) L'exclusion des membres de la famille de l'assuré	266
2) La définition limitative du préjudice couvert	268
a) Les dommages-intérêts compensatoires	269
b) Le « préjudice personnel » ou le « préjudice corporel »	270
3) Les restrictions temporelles quant à la protection contractuelle offerte	271
C. Le lien de causalité	275
1. Les événements antérieurs	276
a) L'analyse juridique	277
b) Les considérations de politique judiciaire	284
2. Les événements postérieurs	286
a) Les préjudices en chaîne subis par la victime	286
b) L'obligation de la demanderesse de ne pas aggraver le préjudice	288

D. Le préjudice	291
1. La nature du préjudice subi	298
2. L'évaluation du préjudice	300
a) Les conséquences pécuniaires	300
1) Les pertes encourues jusqu'au procès	300
2) Les pertes futures	302
(i) Les dépenses futures extraordinaires	303
(ii) La perte de capacité de gains	305
b) Les conséquences non pécuniaires	312
c) La présentation d'excuses	318
d) Les dommages-intérêts punitifs	323
1) Les conditions d'attribution	326
(i) Une atteinte illicite et intentionnelle	328
(ii) La condamnation pénale antérieure	329
2) Les critères d'évaluation	331
e) Les dommages-intérêts moratoires	335
E. La « victime par ricochet »	335
1. Le recours en responsabilité civile extracontractuelle	337
2. Le recours en vertu de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>	341
a) L'octroi de dommages-intérêts compensatoires en vertu de l'article 49, al 1 de la Charte québécoise	342

b) L'octroi de dommages-intérêts punitifs en vertu de l'article 49, al 2 de la Charte québécoise	345
PARTIE II – LA MISE EN ŒUVRE DU RECOURS	349
Chapitre 1 – La préparation au procès	351
Section 1 – Le moment approprié pour poursuivre	351
Section 2 – Un recours individuel ou collectif ?	356
A. L'autorisation du recours collectif	357
1. La présence des questions collectives	359
2. L'apparence de droit	365
3. Le véhicule procédural approprié	367
4. La qualité du représentant	372
5. La description du groupe	374
B. Le jugement sur la requête en autorisation	375
C. Le fonctionnement du recours collectif	376
D. Le Fonds d'aide aux recours collectifs	385
1. Le fonctionnement du Fonds d'aide aux recours collectifs	385
2. Le fardeau financier lié à un recours collectif	387
Section 3 – La rédaction de l'acte introductif d'instance	389
A. Les mesures de protection de l'identité de la demanderesse	389
1. L'anonymat de la demanderesse	391
2. L'ordonnance de non-publication	394
3. Le huis clos	394
4. La protection de l'identité du défendeur	395

B. Précisions sur le contenu de la requête introductive d'instance	397
Section 4 – Les procédures de divulgation de la preuve	403
A. L'interrogatoire au préalable	404
1. Les personnes assignées	404
2. La portée des questions	412
B. L'examen médical	414
C. L'accès aux documents	418
1. Les dossiers médicaux	420
2. Les autres documents ou informations confidentielles	425
Section 5 – Le règlement à l'amiable	429
A. Les mécanismes d'accès au règlement à l'amiable	430
1. La médiation	430
2. La conciliation judiciaire	434
B. La conclusion du règlement à l'amiable	441
Chapitre 2 – Le procès	445
Section 1 – Le degré de preuve requis	445
Section 2 – Les moyens de preuve	449
A. La preuve testimoniale	450
1. Les témoins des faits	450
a) Le témoignage de la victime	451
1) L'enfant victime d'agressions sexuelles	452
(i) La capacité de témoigner	452

(ii) La crédibilité	454
(iii) Les mesures de protection de l'enfant	460
(iv) Les déclarations extrajudiciaires de l'enfant	463
2) La femme violentée	466
b) Les autres témoins des faits.	469
1) Les déclarations extrajudiciaires de la victime	470
2) La description des comportements de la victime	472
3) Les faits similaires de l'agresseur	474
2. La preuve médicale	475
a) Les symptômes physiques	475
b) Les symptômes psychologiques	476
c) Les témoins experts	477
B. La preuve écrite	482
C. La preuve par présomption.	484
D. La preuve par aveu	488
Chapitre 3 – La réponse du défendeur : le recours pour atteinte à la réputation	491
1. La poursuite en diffamation contre la victime	493
2. La poursuite en diffamation pour les allégations dans les actes de procédure	497
3. La réponse de la victime : la poursuite pour recours abusif	498
BIBLIOGRAPHIE	501

TABLE DE LA LÉGISLATION.....	551
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	573
INDEX ANALYTIQUE	615